



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ODEADOM

Office de développement
de l'économie agricole d'outre-mer

Agriculture et
agro-alimentaire
des outre-mer.

“MEMENTO”

2024

Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte
Saint-Barthélemy
Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon

OFFICE DE DEVELOPPEMENT
DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE D'OUTRE-MER



Ce mémento a pour objet de fournir à tous ceux qui en ont besoin ou qui en sont curieux quelques informations synthétiques sur les secteurs agricoles et agroalimentaires des Outre-mer français qui sont dans le champ d'action de l'Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (ODEADOM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'ODEADOM en propre ne produit que peu de données, il en utilise beaucoup. Que tous les services et organismes producteurs, les services statistiques du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en premier lieu, soient chaleureusement remerciés pour leurs apports et contributions. Et un remerciement également aux équipes de l'observatoire de l'économie agricole d'Outre-mer qui ont construit cet opuscule.

Jacques Andrieu
Directeur de l'ODEADOM



SOMMAIRE

L'agriculture des territoires	4/5
L'agriculture des départements d'Outre-mer en quelques chiffres	7
La Guadeloupe	8
La Martinique	9
La Guyane	10
La Réunion	11
Mayotte	12
Saint-Barthélemy	13
Saint-Martin	13
Saint-Pierre-et-Miquelon	14
L'ODEADOM	15
Pour aller plus loin	16



L'agriculture des territoires

Les territoires ultramarins auprès desquels œuvre l'ODEADOM bénéficient pour la plupart d'un climat tropical ou équatorial qui implique des modes de production particuliers et des approches sanitaires propres. Ce sont autant d'atouts et de contraintes qui façonnent l'agriculture et la structuration des filières agricoles.

Leur éloignement de l'Hexagone et de l'Europe continentale et leur insularité engendrent des conditions de marché particulières, des flux externes de marchandises exclusivement par voie aérienne ou maritime, des marchés intérieurs limités, qui influent sur la compétitivité de leurs productions.

Humainement riches, ces territoires sont des bassins de consommation importants, dont les populations sont attachées aux productions locales très variées. Par leurs espaces agricoles et maritimes, leurs conditions naturelles de production, le dynamisme de leurs acteurs, ces territoires disposent d'atouts exceptionnels. Ces régions, départements et collectivités sont tous au cœur du défi de s'adapter au changement climatique et sont directement soumis à ses conséquences. Ils sont régulièrement exposés à des phénomènes naturels exceptionnels, notamment ouragans et cyclones, susceptibles d'affecter les productions et les infrastructures agricoles.

L'économie agricole des régions ultramarines est structurée par l'existence de deux grandes cultures traditionnelles d'exportation : la banane et la canne à sucre, destinée à la production de sucre et de rhum. Ces filières jouent un rôle majeur pour l'économie et l'emploi dans ces territoires.



Parallèlement, la consolidation et le développement des productions animales et végétales diversifiées, destinées à satisfaire les besoins des marchés locaux, sont des enjeux forts pour développer la souveraineté alimentaire de ces territoires. Les fruits tropicaux représentent en outre des marchés externes à haute valeur ajoutée comme l'ananas, le litchi ou le fruit de la passion. D'autres produits, tels que les fleurs tropicales et les plantes aromatiques et médicinales, se développent sur ces marchés extérieurs.

Chaque territoire est singulier, il est vain de s'arrêter aux caractéristiques communes au-delà de l'éloignement de la France hexagonale.

Les cinq départements et régions d'Outre-mer, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion, connaissent des dynamiques propres que ce soit en termes démographique, économique ou social. Leurs agricultures sont elles-mêmes diverses, tant dans leurs productions que dans leurs structurations de filières. Les enjeux environnementaux sont partout prégnants, mais sous des formes différentes : adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité et réduction de l'impact des intrants agricoles, notamment phytosanitaires. Les îles que sont Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, ont chacune un statut spécifique.

Elles ont en commun d'avoir un secteur agricole numériquement limité, d'une quarantaine d'exploitations à Saint-Martin, à moins de dix sur chacune des deux autres îles. Spécificité également de Saint-Pierre-et-Miquelon que d'être le seul territoire ultramarin où exerce l'ODEADOM qui ne soit pas tropical, mais océanique froid.



L'agriculture des départements d'Outre-mer en quelques chiffres

Exploitations agricoles et travail

Département	Nbr. d'exploitations en 2022	Travail agricole (en ETP) en 2022
Guadeloupe	7 335	6 457
Martinique	2 594	5 730
Guyane	6 159	14 253
La Réunion	5 933	10 013
Mayotte	4 312*	6 237*
Tous DROM	26 333	42 690

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

* Le nombre d'exploitations et d'ETP à Mayotte sont issus du recensement agricole de 2020

Superficie agricole utilisée (SAU)

Département	SAU totale (ha) en 2022	SAU moyenne par exploitation (ha) en 2022	Part de la SAU dans la superficie totale
Guadeloupe	31 550	4,3	19,3
Martinique	25 378	9,8	23,3
Guyane	34 103	5,5	0,4
La Réunion	37 884	6,4	15,5
Mayotte	5 836	1,4	15,9
Tous DROM	134 751	5,2	1,5**

La superficie agricole utilisée (SAU) des exploitations agricoles comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

** La Guyane s'étend sur une superficie de 86 504 km², bien supérieure à la superficie de 5 645 km² des autres DROM. La valeur de la SAU dans la superficie totale pour l'ensemble des DROM tend vers la valeur pour le seul territoire guyanais.

Valeur totale de la production agricole (en M€)

Département	Valeur de la production (M€) en 2010	Valeur de la production (M€) en 2022
Guadeloupe	247	224,2
Martinique	272	285,3
Guyane	135	189,0
La Réunion	403	488,2
Mayotte	68	80,9
Tous DROM	1 125	1 267,6

Source : SSP Agreste, Recensement Agricole 2020, Graph'Agri 2023, Comptes régionaux de l'agriculture (2010-2023)

La Guadeloupe

Nbre d'exploitations agricoles	7 335
Surface agricole utile	31 550 ha
Valeur totale de la production agricole	224,2 M€
Principales productions	Banane, canne, sucre, rhum, bovins



La Guadeloupe est un archipel de 1 600 km², situé dans les Petites Antilles. L'archipel compte 380 000 habitants, vivants sur cinq îles : d'une part la Guadeloupe continentale composée des grandes îles, Basse-Terre et Grande-Terre, et d'autre part les « Îles du sud » (Marie-Galante, La Désirade et les Saintes).

En 2022, les 7 335 exploitations agricoles valorisent un cinquième du territoire guadeloupéen. La surface dédiée à l'agriculture reste stable depuis 2010, les cultures de bananes et de cannes à sucre en occupent à elles-seules la moitié.

La production de banane est en grande partie située au sud de la Basse-Terre. La quasi-totalité des 55 340 tonnes produites en 2022 est destinée à l'exportation. La filière banane est structurée autour de la SICA « Les producteurs de Guadeloupe » (LPG) pour la commercialisation de la production. La filière banane poursuit ses efforts en matière de préservation de l'environnement, notamment en limitant l'utilisation d'intrants chimiques.

La culture de banane en agriculture biologique est à ce titre en expansion, avec 3 000 tonnes produites en 2022 contre 250 tonnes en 2020.

En Guadeloupe, près de la moitié des exploitations agricoles sont dédiées à la canne à sucre.

La production de la campagne 2022 de 489 000 tonnes de canne est à 85 % destinée à l'industrie sucrière structurée autour de l'interprofession IGUACanne.

La production est ensuite assurée par deux sucreries : l'usine de Gardel sur la Grande-Terre et la Sucrerie-Rhumerie de Marie-Galante. Le rhum agricole, qui dispose d'une Indication Géographique Protégée, est quant à lui produit au sein des 8 distilleries que compte l'archipel.

Les cultures maraîchères et fruitières sont pour l'essentiel destinées à la consommation locale mais des filières d'exportation se sont aussi structurées. L'organisation des productions végétales et horticoles s'articule autour de l'interprofession IGUAFLOR.

Plus de la moitié des exploitations détiennent des animaux. Il s'agit d'élevages bovins, caprins, porcins et de volailles, organisés autour de l'interprofession IGUAUVIE. La Guadeloupe est notamment le département d'Outre-mer possédant le cheptel bovin le plus important, lui permettant de satisfaire un tiers de la consommation locale.



La Martinique



Nbre d'exploitations agricoles	2 594
Surface agricole utile	25 378 ha
Valeur totale de la production agricole	285 M€
Principales productions	Banane, canne, rhum, légumes frais

La Martinique est une île de 1 100 km² située au centre des Petites Antilles. Le département compte 360 000 habitants et se distingue par la diversité de ses paysages : pitons et Montagne Pelée au nord, mornes et savanes au sud, mangroves et plaines agricoles au centre.

L'agriculture couvre 23 % de l'île avec une surface de 25 378 ha, dont un quart est consacré à la culture de la banane. Les 149 040 tonnes produites en 2022 font de la Martinique le premier département d'Outre-mer producteur de banane, structuré autour de la coopérative Banamart. 95 % de la production est tournée vers l'export, principalement vers la France hexagonale.



En Martinique, la production de canne à sucre s'élève à 189 000 tonnes en 2022, majoritairement destinées à la production de rhum agricole bénéficiant de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Rhum de la Martinique ». Le rhum agricole est exclusivement élaboré à partir de pur jus de canne à sucre frais et se distingue ainsi du rhum produit à partir de la mélasse, issue de la transformation de la canne à sucre. L'industrie sucrière mobilise quant à elle un peu moins de 20 % de la canne produite et Le Galion est la seule sucrerie de l'île.

Outre la banane et la canne à sucre, est produite une gamme importante de végétaux, tomates, melons, salades, goyaves, ananas... Les productions végétales s'organisent autour de l'interprofession AMAFEL, tandis que l'AMIV structure les organisations pour l'élevage et les viandes.

Des filières agroalimentaires se sont développées, notamment pour les boissons (rhum agricole, jus de fruit et sodas). Les entreprises de transformation agroalimentaire constituent le secteur industriel le plus important de l'île, après celui de l'énergie.



La Guyane

Nbre d'exploitations agricoles	6 159
Surface agricole utile	34 103 ha
Valeur totale de la production agricole	189 M€
Principales productions	Tubercules, fruits (ananas, agrumes), canne, bovins



La Guyane, seul territoire ultramarin continental, s'étend sur une superficie de 83 800 km², à la frontière du Brésil et du Suriname. La Guyane est recouverte à 97 % par la forêt amazonienne, dont une grande partie est placée sous la protection d'un parc national.

Les 6 159 exploitations agricoles valorisent 34 103 ha en 2022, ce qui représente donc moins de 1 % du territoire, et 90 % des terres agricoles sont détenues par l'Etat. L'agriculture guyanaise est en pleine expansion, la surface dédiée à l'agriculture s'étend chaque année (+ 44 % depuis 2010) afin de couvrir les besoins croissants liés à l'une des démographies les plus dynamiques de France. La population guyanaise a en effet doublé en 20 ans, atteignant près de 300 000 habitants en 2022. L'emploi agricole s'inscrit pleinement dans cette dynamique, puisqu'il a augmenté de plus de 80 % depuis 2010, et concerne aujourd'hui 12% de la population active.

L'activité agricoles guyanaise se décline en différents pôles :

- Les exploitations traditionnelles, majoritairement vivrières, pratiquent une agriculture itinérante sur brûlis, dite « abattis », issue des techniques amérindiennes perpétuées depuis des millénaires en Amazonie. Ce mode d'agriculture est utilisé par 90 % du nombre total d'exploitations en Guyane, qui produisent notamment des tubercules (manioc et igname) et de la banane.
- L'élevage de bovins, situé au niveau de la savane littorale, permet de couvrir un quart de la consommation locale en 2020.
- Les exploitations maraîchères et fruitières sont situées au nord-ouest et nord-est du département. La production est très variée (ananas, agrumes, letchis, longanis et ramboutans...) et permet de répondre en grande partie aux besoins de la consommation locale. L'IFIVEG rassemble les organisations impliquées dans les filières végétales.
- En Guyane, la production de canne à sucre (plus de 6 900 tonnes récoltées en 2022) est exclusivement destinée à la production de rhum agricole dans la distillerie Saint-Maurice.



La Réunion

Nbre d'exploitations agricoles	5 933
Surface agricole utile	37 884 ha
Valeur totale de la production agricole	488 M€
Principales productions	Canne, légumes frais, fruits tropicaux, volailles, porcins



La Réunion est une île volcanique de 2 500 km² située dans l'Océan Indien. Densément peuplée, elle compte 863 000 habitants en 2020. Au niveau topographique, le littoral de l'île laisse rapidement place à un relief escarpé et accidenté, dont les « Pitons, cirques et remparts » sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2010.

L'agriculture valorise 15,5 % du territoire réunionnais, une surface restreinte par la pression de l'urbanisation et les enjeux de préservation des espaces naturels. L'agriculture et l'agroalimentaire occupent pour autant une place centrale dans l'économie de l'île, avec près de 6 000 exploitations agricoles et plus d'un tiers des emplois industriels.

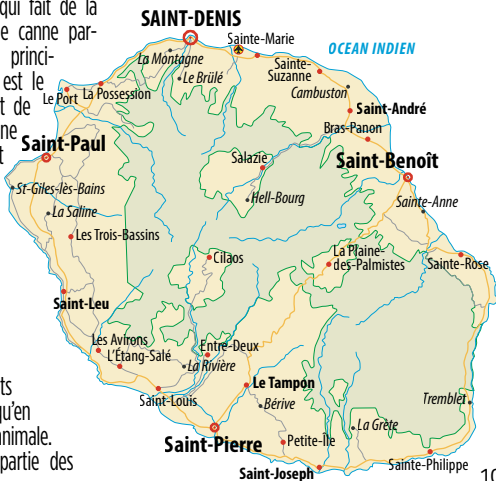
La canne à sucre représente la moitié de la surface agricole et environ un tiers de la valeur de la production agricole annuelle. Les 2 700 planteurs produisent en moyenne 1,7 million de tonnes chaque année, ce qui fait de la Réunion le plus important producteur de canne parmi les départements d'Outre-mer. Le principal débouché de la canne réunionnaise est le sucre, fabriqué dans les usines du Gol et de Bois-Rouge. Les sous-produits de la canne sont aussi valorisés : la mélasse permet de faire du rhum (qui dispose de l'Indication Géographique Protégée « Rhum de la Réunion »), et la bagasse est utilisée pour produire de l'énergie. Au total, la filière canne génère plus de 15 000 emplois sur l'île.

Performante et diversifiée, l'agriculture réunionnaise permet de satisfaire plus de 70 % de la demande locale de produits frais, aussi bien en fruits et légumes qu'en viandes et autres produits d'origine animale. La majeure partie des

légumes qu'en viandes et autres produits d'origine animale. La majeure partie des 38 500 tonnes de fruits et 56 900 tonnes de légumes produites en 2022 alimentent le marché local, mais certaines productions, notamment l'ananas Victoria, les litchis ou les fruits de la passion, sont aussi destinées à l'exportation.

Plus de 34 000 tonnes de viande (principalement volaille et porc) sont produites localement ainsi que 112 millions d'œufs et près de 17 millions de litres de lait. Les actions communes aux filières animales sont menées par deux interprofessions, l'ARIBEV (bovins, porcins, ovins, lapin) et l'ARIV (volailles, œufs). La filière fruits et légumes est quant à elle organisée autour de l'interprofession ARIFEL.

L'île de la Réunion est également connue pour sa production de vanille et de plantes à parfum comme le géranium et le vétiver.



Mayotte

Nbre d'exploitations agricoles	4 312
Surface agricole utile	5 959 ha
Valeur totale de la production agricole	80 M€
Principales productions	Ananas, tubercules, banane, légumes frais



Située dans le canal du Mozambique, à mi-chemin entre Madagascar et l'Afrique, Mayotte est composée principalement de deux îles, la Grande-Terre et la Petite-Terre. Sa départementalisation date seulement de 2011. Mayotte s'étend sur 374 km² et compte plus de 300 000 habitants en 2022. Il s'agit du département français avec la plus forte croissance démographique.

En 2022, l'agriculture mahoraise valorise 16 % du territoire, mais l'exiguïté du territoire et la pression démographique mettent en concurrence les espaces agricoles, urbains et protégés. Les exploitations agricoles sont en quasi-totalité des micros et petites exploitations, et près de la moitié dispose d'une surface inférieure à un hectare.

L'agriculture joue un rôle social et alimentaire primordial. Le « jardin mahorais » est le mode de culture agroforestier traditionnel du département, il représente aujourd'hui 90 % de la surface agricole totale. Il s'agit d'une association de cultures de fruits et légumes variés, en particulier des bananes et des tubercules (manioc, taro). Le jardin mahorais revêt souvent un caractère familial et constitue un moyen d'autosuffisance alimentaire ou un complément de revenu.

La prédominance de cette agriculture vivrière limite la structuration de filières, il n'existe que peu de coopératives. Le maraîchage et l'élevage sont des secteurs en développement, le niveau de transformation reste toutefois faible.

L'ylang-ylang et la vanille sont les cultures emblématiques de Mayotte, avec des développements récents et importants pour la vanille qui se distingue par sa qualité. La banane, l'ananas et la mangue, avec une production cumulée de 7 940 tonnes en 2022, sont en volume les productions principales de l'archipel.



Saint-Barthélemy

Nbre d'exploitations agricoles	6
Principales productions	Fleurs, plantes aromatiques, élevage

Saint-Barthélemy est une île française située dans les Caraïbes, au nord des Petites Antilles. Cette île montagneuse de 21 km² a depuis 2012 le statut de pays et territoire d'Outre-mer (PTOM) et compte un peu plus de 10 000 habitants.

Six producteurs sont recensés en 2020 à Saint-Barthélemy, dont quatre sont spécialisés en horticulture (fleurs et plantes aromatiques) et en production maraîchère, les deux autres exploitations sont plutôt orientées vers l'élevage de petits ruminants. L'économie de l'île est fortement tertiaisée, principalement axée sur le tourisme. La surface agricole est ainsi en diminution.



Dans ce contexte de pression foncière mais aussi hydrique, les agriculteurs innovent par des modes de culture hors-sol hydroponiques, horizontaux et verticaux. Les exploitations agricoles sont ainsi en mesure de répondre à une demande des restaurateurs en proposant des produits frais de qualité en circuit court.

Saint-Martin

Nbre d'exploitations agricoles	36
Surface agricole utile	230 ha
Principales productions	Elevage bovin, ovin, caprin, porcin et volailles

La collectivité d'Outre-mer française Saint-Martin est située dans la partie nord de l'île de Saint-Martin dans les Petites Antilles. Sint Marteen, la partie néerlandaise, se trouve quant à elle au sud de l'île.

La partie française de Saint-Martin s'étend sur 53 km² et compte plus de 40 000 habitants.

Les 36 exploitations agricoles valorisent 230 ha en 2020 et sont en majorité orientées vers l'élevage de ruminants, porcs et volailles. Les exploitations spécialisées en maraîchage, horticulture et fruits sont en augmentation. La vente de la production agricole se fait en circuit court, principalement en vente directe.

L'économie de Saint-Martin est avant tout fondée sur le tourisme.

Les pouvoirs publics s'engagent pour le développement agricole, en soutenant par exemple l'exploitation de l'abattoir. L'objectif est de renforcer la structuration des filières agricoles afin de parvenir à une meilleure autonomie alimentaire basée sur une production locale de qualité.



Saint-Pierre-et-Miquelon

Nbre d'exploitations agricoles	7
Surface agricole utile	148 ha
Principales productions	Volailles, ovins, légumes frais

Saint-Pierre-et-Miquelon est un archipel français (collectivité d'Outre-mer) de 242 km², situé dans l'Atlantique nord, à 25 km au sud de l'île canadienne de Terre-Neuve. L'archipel est composé de deux îles principales : Saint-Pierre, la plus petite île qui abrite 90 % des 6 000 habitants, et Miquelon, sur laquelle se trouve l'essentiel des terres et des exploitations agricoles. Historiquement fondée sur la pêche et l'industrie de transformation du poisson, l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon a connu un ralentissement de son économie au cours du XX^{ème} siècle, en partie due à la raréfaction de la morue.

Le climat rigoureux et instable est contraignant pour le développement de l'agriculture, la saison des cultures de plein champ est en effet réduite à trois mois par an seulement. Les sols tourbeux et argileux sont difficiles à travailler. En 2019, trois exploitations de production végétale ont été créées, dont une entreprise de production en hydroponie, portant désormais à sept le nombre total d'exploitations agricoles sur l'archipel.

Le développement agricole est orienté vers la culture sous serres, chaudes et froides, de produits maraichers (pomme de terre, laitue, tomate). Les activités d'élevage concernent les poulets de chair et les oeufs. La production agricole est modeste et ne peut répondre qu'à une faible part de la demande des consommateurs locaux



L'ODEADOM

L'Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer – ODEADOM – est l'établissement dédié aux filières agricoles et agroalimentaires des territoires ultramarins chargé de la mise en œuvre des politiques publiques qui y sont consacrées. Créé en 1984, c'est un établissement public administratif, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'agriculture et de l'Outre-mer, dédié à l'accompagnement du monde agricole d'Outre-mer dans son développement durable, en étroite concertation avec les professionnels. Il est organisme payeur certifié pour les dépenses de l'Union européenne.

Il est avant tout au service des territoires français d'Outre-mer

- des cinq départements d'Outre-mer, régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne (UE) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion ;
- de trois collectivités d'Outre-mer, Saint-Martin ; Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'Office paie des aides financières aux filières agricoles à hauteur de 375 M€ à la fois dans le cadre du programme européen POSEI et dans le cadre national pour des appuis spécifiques.

Au-delà de ce rôle d'organisme payeur, l'ODEADOM, est aussi un lieu central d'échange, de réflexion et de propositions sur les filières agricoles et agroalimentaires. Cela se concrétise notamment au sein du conseil d'administration de l'office et des comités sectoriels dédiés aux différentes filières qui réunissent les représentants des différents acteurs.

Enfin, l'office est un organisme expert qui fournit des données et des études à ses correspondants publics et privés. Il rassemble et analyse les informations relatives à l'ensemble des mesures agricoles prises en faveur des départements français d'Outre-mer au sein de l'observatoire de l'économie agricole d'Outre-mer. Il participe également à de nombreuses études qui relèvent de son champ d'activité qu'il met à disposition de tous.

Réseau d'acteurs inter-territoires



Principaux partenaires publics de l'ODEADOM



“ Pour aller plus loin ”

Site internet de l'ODEADOM :
www.odeadom.fr

Agreste, la statistique agricole :
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Site des DAAF outre-mer

OFFICE DE
DEVELOPPEMENT
DE L'ECONOMIE AGRICOLE
D'OUTRE-MER
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
– TSA 60006 –
93555 MONTREUIL CEDEX
Tél.: 01 41 63 19 70
Email : odeadom@odeadom.fr